



SE-UNSA
Section départementale du Vaucluse
5 rue Favart 84000 AVIGNON
04 90 82 36 60
84@se-unsa.org

Avignon, le 30/04/2013

Objet : Demande d'un CHS-CT concernant la mise en place des rythmes scolaires

Monsieur le Directeur Académique,

Lors du CHS-CT ministériel du 15 avril dernier, l'avis suivant a été adopté :

« L'article 57 du décret du 28 mai 1982 modifié précise que le CHSCT doit être consulté sur les projets important modifiant les conditions de travail.

Or le décret de janvier 2013 modifie les rythmes scolaires dans l'enseignement du 1^{er} degré. Plus de 20% des écoles et de leurs personnels seront concernés à la rentrée 2013 et tous le seront à la rentrée 2014.

Le CHSCT ministériel demande que les CHSCT départementaux soient systématiquement saisis de cette question avant que les DASEN ne valident leur décision sur la nouvelle organisation du temps scolaire pour les personnels des écoles concernées ».

Nous demandons donc la tenue d'un CHS-CT départemental sur ce point le plus rapidement possible afin d'étudier la mise en place des nouveaux rythmes dans les communes concernées.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur Académique, l'expression de mes salutations distinguées.

Catherine BRUNA
Secrétaire départementale du SE-UNSA du Vaucluse